Centre Hospitalier Régional
METZ-THIONVILLE

GROUPE SOS

Monsieur Jean-François BENEVISE
Directeur Général
ARS de Lorraine
Immeuble « les Thiers » -
4, rue Piroux BP 80071
54036 NANCY

Metz, le 3 mai 2012

Monsieur le Directeur Général,

Suite à la réunion du 11 avril 2012 à l'ARS de Lorraine et à nos échanges complémentaires, nous souhaitons formaliser par la présente la volonté conjointe du CHR et du groupe SOS de développer un partenariat global en Nord-Moselle.
Ce partenariat se déclinerait selon les axes suivants.
Pour l'hôpital de Mont-Saint-Martin : collaboration dans le domaine de la périnatalité, de l'urgence (notamment neurovasculaire et cardiologique) et de la réanimation.
Dès à présent, le CHR est prêt à soutenir l'hôpital de Mont-Saint-Martin dans le domaine de l'obstétrique pour contribuer à améliorer la sécurité de la prise en charge des parturientes notamment en garde.
En fonction des décisions qui seront prises pour le devenir de la maternité, et dès la transformation de la maternité en centre de périnatalité, le groupe SOS et le CHR s'engagent à organiser une filière de prise en charge pérenne et sécurisée des femmes, des mères et des enfants pour la population du bassin de Longwy, en lien avec les maternités de Thionville et de Briey gérées par le CHR qui assureraient dans ce cadre les accouchements.
Nous confirmons ainsi par la présente la possibilité pour le CHR de prendre en charge rapidement ces accouchements pour les femmes qui le souhaiteront, sans attendre la reconstruction de la maternité de Thionville, même si celle-ci reste indispensable au regard de l'activité et de l'hôtellerie actuelle.
Pour l'hôpital d'Hayange, le groupe SOS et le CHR considèrent que la meilleure solution pour garantir une pérennisation et une restructuration de l'offre de soins dans la vallée de la Fensch et le bassin thionvillois cohérente au plan médical et qui contribue à l'efficience médico-économique de la structure, sans augmenter l'offre, est la reprise proposée initialement par Alpha Santé de l'hôpital d'Hayange par le CHR.
Cette reprise permettrait par l'apport d'activités transférées du CHR sur le site d'Hayange et par la complémentarité des activités médicales à articuler avec le site de Bel-Air à Thionville, de mettre en œuvre un projet médical de territoire cohérent et préservant l'offre de proximité, en lien avec les activités de recours du CHR. Ce projet médical a été présenté par le CHR dans le cadre du projet de reprise. Il est à noter que ce projet médical contribue à accélérer la fermeture d'un site vétuste du CHR, l'hôpital Beauregard, et permet d'éviter une reconstruction pour les services de psychiatrie adulte du CHR.
Elle suppose de mettre en œuvre des réorganisations d'activités et une réduction de la masse salariale à Hayange, qui permette le retour à l'équilibre financier de l'hôpital en cohérence avec l'offre existante à Briey et à Thionville.

Nous souhaitons confirmer dans ce cadre les modalités nécessaires d'accompagnement par l'Etat du groupe SOS et du CHR évoquées lors de la réunion sous votre égide :
- pour le groupe SOS, les besoins d'accompagnement pour le site de Mont-Saint-Martin s'élèvent à 9 M € pour financer le PSE.
- concernant le site d'Hayange : l'hypothèse la plus cohérente et acceptable pour le CHR est celle qui prévoit le transfert de l'actif (à l'euro symbolique) et du passif, évalués par l'audit Auméras, au CHR.
Cette hypothèse suppose un accompagnement par l'Etat :
- pour le groupe SOS : un soutien à hauteur de 6 millions d'euros à SOS,
- pour le CHR : un accompagnement du déficit d'exploitation conjoncturel du site d'Hayange en 2011 évalué à environ 2 millions d'euros (en intégrant le différentiel de masse salariale entre le statut public et la convention FEHAP) et le financement de l'accompagnement social nécessaire à la réorganisation du site (2,6 millions d'euros). Un soutien complémentaire serait sollicité en 2012, au cas où toutes les restructurations n'auraient pu être menées en 2011, en fonction du déficit constaté en 2011.
Par ailleurs, le groupe SOS et le CHR s'engagent à renforcer la collaboration existante entre leurs structures dans le domaine de la médecine gériatrique, des soins de suite et des EPHAD, afin de garantir aux personnes âgées de ce territoire un parcours de prise en charge fluide et correspondant à leurs besoins, contribuant à diminuer le nombre de personnes âgées hospitalisées en court séjour au CHR, à Hayange ou à Mont-Saint-Martin faute de places d'aval.
En clarifiant les modalités de collaboration ainsi déclinées entre le groupe SOS et le CHR, nous souhaitons:
- contribuer à la nécessaire réorganisation de l'offre de soins et médico-sociale afin d'assurer une meilleure réponse à la population au regard des enjeux de sécurité, de qualité, et de démographie médicale, avec un projet médical cohérent et collaboratif,
- préparer rapidement le retour à l'équilibre financier des activités des sites, avec un accompagnement social adapté,
- proposer à court terme avec l'aide financière de l'Etat un schéma de restructuration susceptible d'éviter le dépôt de bilan du groupe Alpha Santé, tout en protégeant le CHR d'un risque de dégradation de ses indicateurs financiers.

Espérant avoir clarifié ainsi les éléments de la discussion avec l'Etat et restant à votre disposition, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Général, en l'assurance de notre considération distinguée.

La Directrice Générale, du CHR Metz-Thionville,	La Déléguée Générale du Pôle Santé Social - Groupe SOS,
Véronique ANATOLE-TOUZET	Sylvie JUSTIN